

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 56
Membres absents : 22
Procurations : 12

Séance du 13 novembre 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 13 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 07/11/2024
Date de transmission : 18/11/2024
Date de mise en ligne : 20/11/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. CAPON Patrick (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MUNCH Paul-Bernard, M. PILLERI Angelo, M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

10^{ème} QUESTION

Convention de mandat pour l'encaissement des revenus tirés de la gestion des services de location de la Vélostation de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n°2024-165)

Dans le cadre du développement des services vélos sur son territoire, Saint-Louis Agglomération prévoit d'ouvrir une vélostation, dans les locaux de la gare de Saint-Louis, offrant un service de location de vélos à assistance électrique et un service de gardiennage sécurisé de vélos, en confiant la gestion de ce service aux structures d'insertion par le biais d'un marché réservé.

Ce marché public réservé de "Gestion d'une flotte de vélos à assistance électrique sur le territoire de Saint-Louis Agglomération pour les années 2024 à 2028" lancé par Saint-Louis Agglomération, a été attribué à l'Association Médiacycles.

Afin d'éviter les difficultés de gestion d'une régie en présence d'un prestataire externe, il est proposé, en application de l'article 1611-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de conclure une convention de mandat pour permettre au gestionnaire d'encaisser les recettes liées aux services de locations de vélo et de les reverser à l'Agglomération. L'Association Médiacycles, mandataire, agira ainsi au nom et pour le compte de Saint-Louis Agglomération dans les conditions définies par la convention de mandat ci-annexée.

Au titre de sa mission et en vertu du mandat qui lui est confié, Médiacycles sera ainsi habilité à encaisser les recettes liées aux locations des vélos et des places de stationnement de vélo et à les reverser intégralement à Saint-Louis Agglomération. Le mandat est donné pour une durée de 4 ans à compter de l'ouverture du service.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention de mandat telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant éventuel étant entendu qu'il ne modifiera en aucun cas substantiellement la convention, et tout acte nécessaire à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 15 novembre 2024

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

